

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 29 novembre 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 4 p. (323r, 324r, 325v, 326r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 29 novembre 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/43177>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [29 novembre 1864](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)

Lieu de destination Amiens (Somme)

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin informe Delpech qu'il ne s'est pas occupé de l'affaire depuis que sa femme a interjeté appel du jugement du tribunal de Vervins, sinon en écrivant à Jules Favre à qui il a indiqué que la corruption était impuissante à fournir des témoins à ses adversaires. Godin estime que l'affaire sera plus simple qu'en première instance car sa femme a reconnu que les originaux des copies des lettres qu'elle avait produites contre lui n'avaient été vues par personne, et qu'ainsi, il ne reste à ses adversaires que des calomnies ou des attaques sur son adhésion au fouriéisme, au spiritisme, au magnétisme, à la polygamie ou à la polyandrie. Il indique à Delpech que le tribunal a envoyé les œuvres de Fourier en 6 volumes in-8 et les œuvres de Michel de Figanières au ministère public. Godin explique que les conseillers de sa femme ont conçu avec elle le projet de séparation après que Godin ait entrepris la construction du Familistère, dans l'espoir de partager avec elle ce qui lui reviendrait, et que dans cet objectif sa femme lui a rendu la vie difficile, au point qu'il s'est mis à habiter au Familistère à partir de la fin de 1861. Il regrette d'être ainsi tombé dans un piège car son appartement communiquait avec celui de Marie Moret, motif pour sa femme de fomenter un complot visant également son fils.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)
- [Fourier, Charles \(1772-1837\)](#)
- [Hébert \[monsieur\]](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Michel de Figanières, Louis \(1816-1883\)](#)
- [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 31/05/2023